



Conseil économique et social

Distr. limitée
29 avril 2002
Français
Original: anglais

Reprise de la session d'organisation de 2002

29-30 avril 2002

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour provisoire
et autres questions d'organisation**

**Projet de décision présenté par le Vice-Président du Conseil, M. Gert Rosenthal
(Guatemala), à l'issue de consultations officielles**

Consultations du Président du Conseil avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies intéressés

Le Conseil économique et social

Décide d'autoriser son président à tenir des consultations avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies intéressés à Rome, Paris, Vienne et Genève, afin de renforcer la collaboration et la coordination entre ces entités au sein du Conseil économique et social.

